

CONDITIONS GENERALES DE VENTE VISITES ATELIERS ET CIRCUITS DESTINES AUX ENFANTS

Article 1 – Activités concernées :

Les visites guidées ou libres, les ateliers pédagogiques ou rencontres, ainsi que les circuits destinés aux enfants sont concernés par les présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2012.

Article 2 – Jours et horaires des visites, ateliers et circuits :

Les visites guidées ou libres, les ateliers pédagogiques ou rencontres, les circuits ont lieu au Musée de la Grande Guerre selon les jours et horaires suivants :

- Horaires : 09h30-18h30. Du lundi au vendredi
- Jour de fermeture du musée : le mardi, et les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre
- Période de fermeture annuelle : les 3 premières semaines de janvier

Article 3 – Constitution des groupes :

Un groupe est constitué 30 personnes (enfants et adultes compris) maximum. Ce nombre peut être légèrement extensible avec l'accord du service réservation du Musée de la Grande Guerre tant que cela ne remet pas en cause le bon déroulement de la visite, de l'atelier ou du circuit.

Article 4 – Réservation :

Il est rappelé que toute commande de l'une ou plusieurs des prestations (visite guidée ou libre, ateliers pédagogiques ou rencontre, circuit) proposées par le Musée de la Grande Guerre du Pays de Meaux suppose l'adhésion sans restriction ni réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

Pour toutes demandes d'activités avec un médiateur (visite, ateliers ou circuit), une réservation est obligatoire et s'effectue :

- par courrier : rue Lazare Ponticelli 77100 MEAUX
- par mail : reservation.museedelagrandeguerre@meaux.fr
- par fax : 01 83 69 05 73

Toute réservation doit préciser le nom du responsable du groupe, ses coordonnées, l'effectif, le niveau scolaire ou l'âge des enfants, la date et la durée de l'activité, l'heure d'arrivée.

Le présent devis doit être retourné signer 2 mois après l'envoi par le service réservation scolaire du Musée de la Grande Guerre. Tout devis non retourné avant ce délai sera considéré comme nul et non avenu.

Toute réservation est ferme et définitive à réception du devis signé et des présentes conditions générales de vente signées.

Le Musée de la Grande Guerre du Pays de Meaux s'engage à confirmer au client par écrit électronique ou à défaut par écrit papier, au plus tard 7 jours avant le début des prestations commandées, la teneur des prestations commandées.

Article 5 - Règlement :

5-1 - Prix :

Les prix sont indiqués en Euros et toutes taxes comprises. Ils sont consultables sur le site internet du Musée de la Grande Guerre du Pays de Meaux ou par téléphone.

Les prix sont déterminés en fonction des conditions économiques en vigueur au jour de la réservation.

Les tarifs peuvent être amenés à être modifiés y compris en cours de saison et sans préavis.

-2 - Gratuité :

Il est accordé un accompagnateur gratuit pour 7 enfants de moins de 11 ans et un accompagnateur gratuit pour 15 enfants au-delà de 11 ans.

5-3 - Règlement :

Le montant de la prestation sera payable uniquement le jour de la prestation.

Le paiement peut s'effectuer en espèce, chèque ou carte bancaire ou par mandat administratif. Toute venue sans mode de règlement entraînera la non-réalisation des prestations demandées.

Le montant final de la prestation sera ajusté selon le nombre de personnes présentes.

5-4 – Déjeuner sur place et dépôt des sacs :

Le musée de la Grande Guerre ne possède pas de salle afin de permettre aux élèves de déjeuner dans l'enceinte du musée.

Néanmoins, ils pourront pique-niquer en plein air, sous le parvis abrité du musée.

Il est souhaitable que les élèves laissent leurs sacs à dos dans le car.

Article 6 - Conditions de réalisation des prestations :

La durée de la prestation est stipulée dans le devis.

Pour une bonne réalisation des prestations, le groupe doit se présenter le jour précisé aux heures mentionnées sur le devis.

6-1 - Retards :

En cas de retard de plus de 5 minutes, le client doit contacter le service de réservation.

En cas de force majeure, il est possible que certaines prestations soient écourtées ou annulées.

6-2 - Nombre de personnes :

Le nombre de personnes doit être communiqué 7 jours avant la venue du groupe.

En cas d'augmentation ou de diminution du nombre de personnes, le montant de la prestation sera ajusté.

Article 7 - Annulation du fait du client :

Toute annulation totale ou partielle doit être notifiée auprès du service réservation du Musée de la Grande Guerre du Pays de Meaux du lundi au vendredi

Musée de la Grande Guerre du Pays de Meaux – Rue Lazare Ponticelli – 77100 Meaux – 01 60 32 14 18

- par courrier : rue Lazare Ponticelli 77100 MEAUX
- par télécopie : 01 83 69 05 73
- par mail : reservation.museedelagrandeguerre@meaux.fr
- par fax : 01 83 69 05 73

La réservation sera retenue comme base de facturation.

Toute annulation de réservation fera donc l'objet d'une facturation dans les conditions suivantes si elle intervient :

En cas de résiliation dès trente jours calendaires avant le début de la visite et/ou de l'atelier, ou du circuit, une somme égale à 10 % du prix de la prestation sera facturée

En cas de résiliation entre le 7ème et le 2ème jour calendaires inclus avant le début de la visite et/ou de l'atelier, ou du circuit, une somme égale à 90 % du prix de la prestation sera facturée

En cas de non-présentation du ou des groupes, la totalité de la prestation sera demandée par le Musée de la Grande Guerre du Pays de Meaux.

Un départ anticipé ou une arrivée retardée ne donnera lieu à aucun remboursement.

Article 8 – Modification ou annulation par le Musée :

La Direction du Musée de la Grande Guerre du Pays de Meaux se réserve le droit de modifier toute réservation en cas d'évènements de force majeure, de cas fortuits ou de besoins d'exploitation spécifiques.

En cas d'annulation d'une prestation par le Musée, le client ne pourra prétendre à un quelconque préjudice du fait de cette annulation. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée

Article 9 – Responsabilité :

Le Musée de la Grande Guerre du Pays de Meaux est l'unique interlocuteur et répond devant lui de l'exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes conditions de vente.

Le Musée de la Grande Guerre du Pays de Meaux décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient et en particulier : les vols susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les visiteurs.

Chaque visiteur est responsable de tout dommage direct ou indirect qu'il pourrait causer à l'occasion de sa présence sur le site.

Le Musée de la Grande Guerre du Pays de Meaux ne peut être tenu pour responsable de l'inexécution totale ou partielle des prestations commandées ou du non-respect total ou partiel des obligations stipulées dans les présentes conditions générales de vente, en présence de cas fortuits, de cas de force majeure, de mauvaise exécution ou de fautes commises par le client.

Dans l'enceinte du Musée de la Grande Guerre du Pays de Meaux (cheminements extérieurs, parvis, intérieur du bâtiment), les enfants restent sous la responsabilité de leurs accompagnateurs adultes. Le Musée de la Grande Guerre du Pays de Meaux décline toute responsabilité en cas de dommage ou accident, en l'absence d'une surveillance appropriée. Les accompagnateurs sont chargés d'informer les enfants des diverses consignes de sécurité et de comportement, et de les leur faire respecter.

Article 10 - Visite libre :

Les groupes en visite libre doivent impérativement sous peine de se voir exclure des espaces d'expositions du Musée de la Grande Guerre du Pays de Meaux respecter les consignes de bonne conduite dans un musée à savoir :

- Ne pas courir/chahuter/se bagarrer

- Ne pas manger/ boire
- Ne pas toucher aux œuvres exposées

Article 11 - Acceptation des Conditions Générales de Vente-Droit applicable -Litiges :

Toute commande vaut acceptation pleine et entière de ces conditions de vente.

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution relève du tribunal territorialement compétent après épuisements des voies de règlement à l'amiable.